

COMPTE RENDU
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
10 février 2020 à 20h30

L'an deux mille vingt, le 10 février, le Conseil Municipal de la Commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation de Frédéric AUBERT, Maire, du 06 février 2020.

Présents : Frédéric Aubert, Anne-Marie Fitoussi, Françoise Laurent, Frédéric Melmoux, Claude Morin, Hervé Robin, Agnès Vallon.

Absents : Jacqueline Bonnet, Christelle Emperaire, Jean-Pierre Filiâtre.

Procuration : de Jacqueline Bonnet à Anne-Marie Fitoussi.

Secrétaire de séance : Claude Morin.

La séance est ouverte à 20h35

Approbation du compte-rendu de la séance du 30/12/2019 – Unanimité des membres présents

1/ Approbation du Plan de Gestion et du programme d'actions 2020-2024 de l'Espace Naturel Sensible du Marais de Pravet.

M. Le Maire rappelle que la rédaction du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du Marais de Pravet a été réalisée courant 2019.

Celui-ci a notamment permis d'établir un diagnostic précis, du milieu physique, de la Faune, Flore et des habitats naturels. Il préconise également les modalités de gestion et d'aménagement du site. Le programme de travaux débutera en 2020, pour une durée de 4 années.

Les actions à mener sont les suivantes :

- Réalisation de travaux ou aménagements visant la préservation des milieux naturels, de la faune et la flore
- Travaux d'entretien des milieux naturels
- Réalisation d'inventaires et de suivis scientifiques
- Mise en place d'aménagements léger pour l'accueil du public

Le montant prévisionnel des actions prévues sur 4 ans, s'élève à 84950€ HT. Elles pourraient bénéficier d'une participation du département de l'Isère de 97.04%.

Les programmes seront établis annuellement et feront chacun, l'objet d'une demande de soutien financier auprès du Département de l'Isère.

Après s'être fait présenter le plan de gestion et le programme d'actions rappelés ci-dessus, Le Conseil Municipal

- approuve le plan de gestion de l' Espace Naturel Sensible du Marais de Pravet.
- approuve le programme d'actions 2020-2024.

Adopté à 7 votes pour et 1 vote contre.

2/ Appel à candidature pour le choix d'un bureau d'études, pour le suivi des réalisations du programme d'actions 2020-2024 de l'Espace Naturel Sensible de Pravet.

La Commune va engager une étude appelée « étude de suivi des réalisations » des actions qui seront menées au cours du programme 2020-2024, visant à valoriser le site de l'Espace Naturel Sensible du Marais de Pravet.

Un appel à candidature pour le choix du bureau d'étude va être lancé.

Cette étude serait subventionnée par le Département de l'Isère à hauteur de 97.04% du montant

hors taxe par le Département de l'Isère.

Après délibération, Le Conseil Municipal, autorise Monsieur Le Maire à lancer cette consultation et à signer tous les documents qui s'y rapportent.

Adopté à 7 votes pour et 1 vote contre.

3/ Convention d'engagement pour la protection et la gestion de l'Espace Naturel Sensible du Marais de Pravet.

M. Le Maire rappelle le programme d'actions à mener au cours des quatre années à venir, tel que défini dans le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du Marais de Pravet.

Une convention définissant les engagements de la Commune et des propriétaires privés concernés, pourrait être signée afin de garantir la réalisation du programme de protection et la gestion de l'Espace Naturel Sensible.

Cette convention serait établie pour une durée de 6 années, reconductible tacitement, dans la limite de 3 renouvellements consécutifs de même durée.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, Le Conseil Municipal
-autorise M. Le Maire à signer les conventions avec propriétaires privés.

Adopté à 7 votes pour et 1 vote contre.

4/ Programme d'actions 2020 de l'Espace Naturel Sensible du Marais de Pravet. Demande de subvention.

M. Le Maire rappelle que la rédaction du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du Marais de Pravet, précédemment approuvé, préconise les modalités de gestion et d'aménagement du site.

Le programme de travaux débutera en 2020, pour une durée de 4 années.

Pour l'année de 2020, le programme d'action est estimé à 16650€ HT.

Monsieur Le Maire propose de solliciter l'aide de Département à hauteur de 97% soit 16 157€.

Le Conseil Municipal

-approuve le programme d'actions 2020

-charge et autorise Monsieur Le Maire à solliciter l'aide du Département de l'Isère et à signer tous les documents qui se rapportent à ces actions.

Adopté à 7 votes pour et 1 vote contre.

5/ Rénovation du Fournil et du local Fournil – Programme de travaux et demande de subvention

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune est propriétaire du local du Fournil de Château-Bas.

Ce local est actuellement loué à un boulanger, mais l'activité pourrait cesser, si des travaux ne sont pas réalisés rapidement : il s'agit notamment de la réparation du foyer du four, et de l'installation de menuiseries permettant la fermeture du local ainsi qu'une meilleure isolation.

L'installation électrique doit être mise en conformité ; un nouveau revêtement mural devrait remplacer la faïence actuelle.

Un système de ventilation serait également prévu.

Le placage des murs, nécessiterait quelques travaux préparatoires, comme le déplacement de la plomberie.

L'accès au fournil sera amélioré et sécurisé.

Les travaux sont estimés à 25415€ HT.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet et propose de solliciter le soutien financier de La Région Auvergne Rhône Alpes, à hauteur de 50% du montant des travaux projetés.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le projet,
- Demande à Monsieur Le Maire de solliciter le concours financier de La Région Rhône Alpes Auvergne
- Charge et autorise Monsieur Le Maire, à signer tous les documents qui se rapportent à cette opération.

6/ Convention d'occupation d'une salle Communale par l'Association Trémini's Club.

Monsieur Le Maire expose :

Le club des aînés regroupé en l'association Trémini's Club utilisait la salle de l'ancienne cure pour ses réunions hebdomadaires.

Le local ayant été vendu, il est proposé que l'association puisse se réunir 1 fois par semaine dans le local situé au-dessus de l'école communale.

Il convient de conclure une convention de mise à disposition de la salle entre la Commune et L'association du Trémini's Club. Monsieur Le Maire donne lecture de la convention et propose que la mise à disposition soit gratuite.

L'association se chargera du nettoyage des locaux après utilisation et devra contracter une assurance garantissant les biens et les personnes.

Après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la convention et les conditions de mise à disposition telles que proposées,
- Charge et autorise M. Le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

7/ Convention de partenariat avec l'Association Tichodrome

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention proposée par le centre « Le Tichodrome », dont la vocation est de recueillir et de délivrer des soins à certains animaux sauvages.

La convention a pour objet de définir les modalités de prises en charge des animaux recueillis et d'assurer leur transport jusqu'au centre.

L'adhésion à cette convention s'accompagne d'une participation de la Commune de 0.10€ par an et par habitant.

Après discussion, Le Conseil Municipal refuse la convention. Adopté à 5 votes contre et 3 votes pour.

8/ Mise en vente de l'épareuse

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'épareuse est hors d'usage.

Il est proposé de la mettre en vente.

Après discussion, Le Conseil Municipal propose qu'elle soit déposée auprès d'un professionnel pour établir un devis de réparation.

La décision de mise en vente sera prise ultérieurement, au regard de l'estimation du coût de la remise en état. Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fin de séance à 21h35